

Eveché de Quimper  
 Capitation de messieurs  
 de la noblesse  
 1740 <sup>1</sup>  
 9108<sup>#</sup>

## Etats de Bretagne

---

Rôle de repartition des sommes que doivent payer messieurs les gentilshommes, leurs veuves, enfants et domestiques de l'évêché de Quimper pour leur capitation de la presente année mil sept cent quarante conformément aux declarations du roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 à l'abonnement qui en a esté fait par les Etats de cette province de Bretagne et aux arrêts du conseil rendus en consequence ; à laquelle repartition a esté procedé par messieurs les commissaires des dits Etats deputés à cet effet par deliberation du 9 novembre 1738 et autorisés par arrêts du conseil des 14 et 31 decembre de la même année 1738.

Sçavoir

Noms de messieurs de la Noblesse et sommes qu'ils doivent payer ecrites en toutes lettres <sup>2</sup>	Les dites sommes tirées hors ligne en chiffre
Madame de Gouandour et domestiques trente livres	30
Messieurs ses enfants douze livres	12
Madame de Quernisac et domestique vingt livres	20
Messieurs ses enfants cinquante livres	50
Mesdemoiselles de Lectriagat de Moelien et de Tremenec de la Retraite et domestiques trente livres	30
Mesdemoiselles de Ploec, les trois sœurs et domestiques douze livres	12
Sommaire cent cinquante quatre livres	154 <sup>#</sup>

[page 2]

Madame de K/menguy et les demoiselles ses filles huit livres	8
Madame de la Jumelay et domestique dix sept livres	17
Madame de Lhonoré et domestiques dix livres	10
Madame K/eno et domestiques dix livres	10
Monsieur de K/dour et domestiques quarante livres	40
Monsieur de K/aval fils et messieurs ses cadets tiers à tiers	

- 
1. Source : Archives Départementales de Loire-Atlantique, B 3487. Transcription d'Amaury de la Pinsonnais en janvier 2010 pour Tudchentil.
  2. Le texte abrège très souvent le mot *domestique*, et dans ce cas il est souvent impossible de savoir s'il faut le lire au singulier ou au pluriel. Lorsque ce cas se présente, nous avons conservé l'abréviation (*domestiq.*), mais en général, cela n'indique pas forcément l'unicité ou non de la domesticité. Si elle diffère de façon importante, l'orthographe moderne des noms de paroisses est indiquée entre crochet.

trente six livres	36
Mademoiselle du Stangier trois livres	3
Madame du Diernelay et domestiques quarante livres	40
Monsieur de la Tour Rosily et domestiques douze livres	12
Monsieur de K/quelen et domestique neuf livres	9
Monsieur de K/biquet et domestique vingt quatre livres	24
Mademoiselle Derval et domestiques huit livres	8
Mademoiselle de Marigo K/amet sœur de monsieur de Marigo K/amet president au presidial huit livres	8
Sommaire deux cent vingt cinq livres	225 <sup>#</sup>

[page 3]

Les trois demoiselles K/vers six livres	6
Madame de K/melec veuve et domestique trente six livres dix sols	36 10
Monsieur de K/atry et domestiques huit livres	8
Madame de K/salaun et domestiq. trente livres	30
Madame du Cosquer K/venozael et domestiques dix huit livres	18
Monsieur du Cosquer K/venozael onze livres	11
Madame du Trait et domestiq. quinze livres	15
Madame de K/salio vingt sols	1
Mademoiselle de Lansulien de Cornouaille vingt sols	1
Madame de Loqueran et domestiq. six livres	6
Monsieur et madame de Saint Quentin et domestiq. quarante livres	40
Monsieur de Moucheroul et Messieurs ses enfants et domestiq. quarante livres	40
Monsieur Larchentel et domestiq. seize livres	16
Monsieur le chevalier de Varennes son mineur vingt livres	20
Sommaire deux cent quarante huit livres dix sols	248 <sup>#</sup> 10 <sup>s</sup>

[page 4]

Madame de Butlez vingt sols	1
Madame de Treanna veuve et domestiq. vingt quatre livres	24
Madame de Mocsedhern veuve et domestiq. vingt quatre livres	24
Monsieur de Lanvizio ou Lanvilio et domestiq. trente livres	30
Monsieur de Landanet Mesaler trois livres	3
Mademoiselle de la Boexiere Larchiver vingt sols	1
Madame de Lanviran et domestiq. seize livres	16
Mesdemoiselles Goasvec vingt sols	1
Madame de Boisdaniel trois livres	3
Monsieur du Halfond trente livres	30
Monsieur Colas du Tertre douze livres	12

### Ballanec [Bannalec]

Madame la vicomtesse de Stevet et domestiq. quatre vingt dix livres <sup>3</sup>	90
--	----

3. En marge : *Du 30 may 1741 dechargée.*

Monsieur le marquis de Tinteniac cent soixante livres	160
Mademoiselle sa sœur cinquante livres	50
Monsieur le comte de Tinteniac trente six livres	36
Sommaire quatre cens quatre vingt une livres	481 <sup>#</sup>

---

[page 5]

Mademoiselle de Quimerch et domestiq. soixante quatre livres	64
Monsieur de K/guern et domestiq. vingt livres	20

### Berien et trèves

Monsieur du Botmeur et domestiq. dix livres	10
Monsieur de Saint Ygeau Suase dix livres	10
Monsieur de Poulmic et domestiq. trente livres	30
Les enfants mineurs de madame de K/lanue quatre livres	4

### Beuzec Cap Caval, Beuzec Conq

Nihil

### Beuzec Cap Sizun et treves

Madame de Trevien et enfants deux livres	2
Madame de Porsuluden, enfants et domestiq. cinquante livres	50

### Bodeo [Bonen ?]

Nihil

### Bodivit

Monsieur du Menez Perenou et domestiq. quarante cinq livres	45
Sommaire deux cens trente cinq livres	235 <sup>#</sup>

---

[page 6]

### Bothoa

Monsieur de Beaulieu et domestiq. cent cinquante livres	150
Monsieur du Boisberthelot et domestiques cinquante livres	50
Monsieur de Loquela et domestiques vingt livres	20
Madame de Lestorec vingt livres	20
Monsieur de Couzon cinq livres	5
Madame de K/huon et domestiq. huit livres	8
Monsieur de Goasautret Poulain et domestiq. six livres	6
Monsieur du Dona Jouany et domestiq. vingt livres	20
Monsieur Dubois David et domestiq. six livres	6

Madame de la Villechevallier Perien et domestiq. douze livres	12
Monsieur de Glazan Jouany et domestiques vingt deux livres	22
Monsieur de Launay de Saint Nicolas et domestiques dix livres	10
Sommaire trois cens vingt neuf livres	329 <sup>#</sup>

[page 7]

---

## Braspart

Nihil

## Briec

Madame de K/strat et domestiq. quatre vingt dix livres	90
Monsieur de K/strat et domestiques cent vingt livres	120
Monsieur du Carpont et domestiq. vingt livres	20
Monsieur de K/vers et enfants cinquante livres	50
Madame K/du Cornouaille vingt sols	1
Monsieur de Penenqun deux livres	2
Monsieur du Parc vingt sols	1
Monsieur de Trequain et domestiq. quinze livres	15

## Camaret

Nihil

## Carhaix

Monsieur de Lesormel K/audren et domestiq. trente sept livres dix sols	37	10
Madame de Boigné et domestiq. trente livres	30	
Madame et mademoiselle de Rizon et domestiques six livres	6	
Sommaire trois cens soixante douze livres dix sols	372 <sup>#</sup>	10 <sup>s</sup>

[page 8]

---

Monsieur Le Gonidec vingt sols	1
Madame de Billonois K/erret et domestiq. six livres	6

## Castre [Cast]

Nihil

## Chateaulin

Madame de Lesalguen et domestiques vingt quatre livres	24
--	----

## Chateauneuf

Monsieur de Chrecquerot et domestiques vingt quatre livres	24
Monsieur de Rosland Colas et domestiques trois livres	3
Madame de K/yvon veuve et domestiq. dix livres	10

## Cleden Cap Sizun

Monsieur de Treanna et domestiq. cinquante livres	50
---	----

## Cleden Poher

Madame de Mesuillac et domestiques vingt livres	20
Monsieur de Mesuillac capitaine de dragon 48 <sup>#</sup> 10 <sup>s</sup> sur quoi il luy sera tenu compte de 16 <sup>#</sup> 10 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera sur le present rôle que trente deux livres cy	32
Sommaire cent soixante dix livres	170 <sup>#</sup>

[page 9]

---

Monsieur du Ster et domestiques quatre vingt dix livres	90
---	----

## Cloart Carnoel [Clohars-Carnoët]

Nihil

## Cloar Fouenant [Clohars-Fouesnant]

Monsieur de Cheffontaine officier aux gardes 209 <sup>#</sup> 18 <sup>s</sup> sur quoi il luy sera tenu compte de 9 <sup>#</sup> 18 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera sur le present rôle que deux cent livres en decharge de la province cy	200
Monsieur et madame de Penfuntunyo et domestiques dix livres	10

## Combrit

Monsieur de K/salaun et domestiques cent dix livres	110
Monsieur de K/rouzy comme heritier de monsieur de la Crecholin et domestiques soixante livres	60

## Concarneau

Monsieur du Leslay Pezron et domestiques vingt livres	20
---	----

## Corlay

Madame de K/antem Decours et monsieurs ses enfants et domestiq. vingt sept livres	27
Madame Le Brandonnier et domestiques dix livres	10
Sommaire cinq cens vingt sept livres	527 <sup>#</sup>

[page 10]

### Crauzon [Crozon]

Monsieur de K/autret Poulain et domestiques douze livres	12
Monsieur de K/biriou et domestiques quinze livres	15
Messieurs ses cadets trois livres	3
Madame du Mans veuve et domestiques cinquante livres	50
Madame de K/oever et enfants trois livres	3
Monsieur de K/hontenan et domestiq. vingt livres	20
Madame de Vilray veuve et domestiq. six livres	6
Messieurs ses enfants quatre livres	4
Madame de Quelerne veuve et domestiques dix livres	10
Messieurs ses enfants trois livres	3
Les demoiselles Le Gentil et la dame de K/robezan trois livres	3
Monsieur de K/osumbay et domestiq. six livres	6

### Coray

Monsieur de Saint Tristan et domestiq. vingt livres	20
Sommaire cent cinquante cinq livres	155 <sup>#</sup>

[page 11]

### Coeuzon [Cuzon]

Madame Parpousic veuve et domestiq. vingt quatre livres	24
Monsieur de K/oulas et domestiques trente livres	30
Monsieur de Penendref et domestiq. quatorze livres	14
Monsieur de K/morial et domestiq. vingt livres	20
Monsieur de K/morvan et domestiq. huit livres	8
Monsieur de K/lean enseigne de vaisseau et domestiq. 98 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> sur quoi il luy sera tenu compte de 34 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera sur le present rôle que soixante quatre livres en decharge de la province cy	64
Monsieur ses cadets trois livres	3

### Daoulas

Monsieur Le Forestier et domestiq. sept livres	7
Monsieur Dourqui l'ainé et domestiq. douze livres	12
Monsieur Dourquy le cadet deux livres	2
Sommaire cent quatre vingt quatre livres	184 <sup>#</sup>

[page 12]

Monsieur de Pontcharo enseigne de vaisseau et domestiq. 52 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> sur quoi il luy sera tenu compte de 34 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera sur le present rôle que dix huit livres en decharge de la province cy	18
Monsieur de Vilmeur et domestiques trois livres	3

## Dineault

Nihil

## Dirinon

Monsieur le comte de Goasbriand capitaine de dragons 56 <sup>#</sup> 10 <sup>s</sup> sur quoy il luy sera fait diminution de 16 <sup>#</sup> 10 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera sur le present rôle que quarante livres	40
Monsieur de Buzidon et domestiq. vingt une livres	21
Messieurs ses enfants vingt livres	20
Monsieur de Lescoet Jacob enseigne de vaisseau et domestiques 64 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> , sur quoi il luy sera fait diminution de 34 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera sur le present rôle que trente livres en decharge de la province	30
Sommaire cent trente deux livres	132 <sup>#</sup>

---

[page 13]

## Duault

Nihil

## Ederne

Monsieur de K/enstret Penendreff enseigne de vaisseau et domestiques 97 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> sur quoi il luy sera fait diminution de 34 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> qu'il payera sur le present rôle que soixante trois livres en decharge de la province	63
--	----

## Elliant et trèves

Madame la marquise de la Riviere et domestiques en decharge de Treguier cinquante huit livres seulement attendu le soulagement general cy	58
Monsieur de Callan et domestiq. dix huit livres	18
Monsieur de Landanet et domestiq. huit livres	8
Mademoiselle de Landanet deux livres	2
Madame de K/forts et domestiq. dix huit livres	18
Messieurs ses enfants trois livres	3
Sommaire cent soixante dix livres	170 <sup>#</sup>

[page 14]

### Ergué Gaberic

Madame de la Marche veuve et enfants et domestiques cent livres	100
Mademoiselle de la Marche quatre livres	4
Monsieur de K/morvan Le Borgne et domestiques dix sept livres	17
Monsieur Penanrun Gelin et messieurs ses cadets et domestiq. douze livres	12
Monsieur son fils ainé vingt livres	20
Monsieur du Collier Hamon dix huit livres	18

### Ergué Armel

Monsieur de K/rouhan Mahé et domestiques vingt livres	20
---	----

### Esquibien

Monsieur du Menez Rospice lieutenant de vaisseau 121 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> sur quoi il luy sera fait diminution de 56 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera que 65 <sup>#</sup> sur le present rôle en decharge de la province cy	65
Messieurs ses cadets dix livres	10
Sommaire deux cens soixante six livres	266 <sup>#</sup>

[page 15]

### Fouenan [Fouesnant]

Monsieur de K/nilis Ansquer et domestiq. douze livres	12
---	----

### Glomel

Monsieur de Saizy et domestiq. quinze livres	15
--	----

### Gouezec

Monsieur le chevalier de Poulpiquet six livres	6
Monsieur de Poulpiquet le neveu seize livres	16

### Goulien

Nihil

### Gourin

Monsieur de K/sang K/gus et domestiques cent quarante livres	140
Madame Charlotte Lollivier et domestiq. sept livres	7
Monsieur de Troncjoly Lollivier et domestiq. vingt cinq livres	25

Madame de Troncjoly et domestiques douze livres	12
Monsieur de K/bleizec et domestiq. trente livres	30
Monsieur le chevalier de K/venozael et domestiq. douze livres	12
Sommaire deux cens soixante quinze livres	275 <sup>#</sup>

---

[page 16]

### Guengat

Madame de Saint Allouarn et domestiques sept livres	7
Monsieur de Saint Allouarn enseigne de vaisseau 79 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> sur quoi il luy sera fait diminution de 34 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant il ne payera sur le present rôle que quarante cinq livres en decharge de la province cy	45

### Guisriff

Monsieur de Saint Guinec et domestiq. vingt livres	20
Monsieur de K/gus K/stang et domestiques six livres	6

### Hanvec

Mademoiselle de Carné et domestiq. deux cent cinquante livres	250
Monsieur de K/rohan et domestiq. cinquante livres	50

### Haut-Corlay

Monsieur de Granille Poulmic et domestiques trente livres	30
Madame de la Plesse et domestiq. douze livres	12
Monsieur de Vilglé et domestiq. douze livres	12
Monsieur de Robichon et domestiq. quatre livres	4
Monsieur du Genetz et domestiq. deux livres	2
Sommaire quatre cens trente huit livres	438 <sup>#</sup>

---

[page 17]

### K/funtun [Kerfeunteun]

Monsieur du Loch et domestiq. dix sept livres	17
Madame Gauven et domestiq. six livres	6
Monsieur de Lanviran et domestiques <sup>4</sup>	

### K/gloff, Quemeneven

Nihil

---

4. Cette ligne a été insérée après la rédaction du document, de la même main mais avec une plume plus fine. En marge est indiqué : *dechargé du 10 avril 1740.*

## K/grisaint Moelou [Kergrist-Moëlou]

Madame de Saint Pezran veuve et domestiques huit livres	8
Madame et monsieur de Launay et domestiq. douze livres	12

## La Feuillée, Lababan, Landudec

Nihil

## Landelliau [Landealeau]

Monsieur du Vieuxchatel et domestiq. six livres	6
---	---

## Landrevarzec

Madame K/huon la Boexiere et domestiq. trois livres	3
Monsieur de la Boexiere fils aîné et domestiq. six livres	6
Monsieur de K/enroch et domestiq. seize livres	16

## Landudec

Madame la comtesse de Sanzay et domestiq. cent vingt livres	120
Sommaire cent quatre vingt quatorze livres <sup>5</sup>	194 <sup>6</sup>

---

[page18]

## Lanedern [Lannédern]

Nihil

## Lanevegen [Lanvénegen]

Madame de Saint Perran et domestiq. huit livres	8
Messieurs ses enfants huit livres	8

## Laniscat

Madame Mommartin veuve et domestiq. douze livres	12
Monsieur et madame de Penquer Le Borgne et domestiq. 30# sur quoi il luy sera tenu compte par le receveur de ce qu'il justifiera avoir payé à cause de son employ sur le rôle du Tiers Etat de la paroisse de Rostrenen cy	30
Madame Correc et enfants soixante livres	60
Monsieur de K/iolet Gourdel et domestiques vingt quatre livres	24
Monsieur de Lesno et domestiq. douze livres	12
Monsieur Destuel et domestiq. vingt livres	20

---

5. *Deux cent quatre livres* corrigé à bon escient en *cent quatre vingt quatorze livres*.

6. *204* corrigé en *194*.

## Lanvorne [Lanvern]

Nihil

Sommaire cent soixante quatorze livres 174<sup>#</sup>

---

[page 19]

## Laz

Madame la marquise de la Roche la mere et domestiq. cent cinquante livres	150
Mademoiselle de la Roche l'ainée capitée dans l'évêché de Rennes en decharge de Quimper	memoire
Mademoiselle de la Roche la cadette trente six livres	36
L'homme d'affaires huit livres	8
Monsieur de K/goal K/nené et domestiq. quinze livres	15
Les demoiselles Lanlouët et domestiques quatre livres	4
Madame la marquise de la Roche la jeune capitée en Rennes en decharge de Quimper	memoire

## Lennon

Monsieur de Segur et domestiques six livres	6
Messieurs la Saudrais Brignon trois livres	3

## Leuhan

Nihil

Sommaire deux cens vingt deux livres 222<sup>#</sup>

---

[page 20]

## Locmaria

Nihil

## Locmaria Quimper

Monsieur de Mansier et domestiq. trois livres	3
Mesdemoiselles de la Boexiere vingt sols	1
Monsieur de K/escant et domestiq. vingt livres	20

## Loquefret

Monsieur de Lesmadec et domestiq. cinq livres	5
---	---

## Loquenolé [Locunolé]

Nihil

## Locornan [Locronan]

Les enfants de monsieur Gouriot vingt sols	1
Madame de K/jean et domestiq. six livres	6
Messieurs ses enfants neuf livres	9

## Logona [Logonna-Daoulas]

M de K/gonval Le Gentil vingt sols	1
------------------------------------	---

## Logomant [Logonna-Quimerc'h]

Nihil

## Loperec

Madame de Lisle Penquern trois livres	3
---------------------------------------	---

## Loperhet

Nihil

## Lothea

Monsieur du Lesloch et domestiq. payera au Tier par ordonnance du 6 aoust 1740	memoire
Sommaire quarante neuf livres	49 <sup>#</sup>

---

[page 21]

## Lothey

Monsieur du K/goat du Quily douze livres	12
--	----

## Locthudy

Madame de K/vereguen la mere trente livres	30
Madame sa belle fille et domestiq. quatre livres	4
Monsieur son fils douze livres	12
Monsieur de Penfuntunyo cinq livres	5
Monsieur de Rosmorduc cinquante livres	50
Monsieur de K/asan vingt livres	20

## Mahalon, Merleac

Nihil

## Melven [Melgven]

Monsieur de K/menguy et domestiq. six livres	6
Mademoiselle de la Jumelay deux livres	2
Madame des Hayeuse la mere et domestiq. dix sept livres	17
Monsieur de K/anevel et domestiq. dix sept livres	17
Sommaire cent soixante quinze livres	175 <sup>#</sup>

---

[page 22]

## Merleac et trèves

Monsieur de Coetlogon K/biriou en decharge de Treguier soixante quinze livres seulement attendu le soulagement general	75
Monsieur du Vaux Gaillard et domestiq. trente livres	30
Monsieur du Ros et domestiq. vingt livres	20
Monsieur de Quelenec K/jacob et domestiq. 10 <sup>#</sup> suivant l'ordonnance de la commission du 6 aoust 1740 cy dix livres	10
Monsieur de Bizien enseigne de vaisseau soixante dix livres deux sols sur quoi il luy sera tenu compte de 34 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant ne payera en decharge de la province que trente six livres	36

## Moelan

Monsieur de K/vasiou et domestiq. huit livres	8
---	---

## Mael Carhaix

Nihil

## Motref

Monsieur du Bot et domestiq. quatre vingt livres	80
Mademoiselle sa sœur trois livres	3

## Mael Pestivien

Monsieur Hamon trois livres	3
Monsieur Chreembleis trois livres	3
Monsieur de K/rousien trois livres	3
Sommaire deux cens soixante onze livres	271 <sup>#</sup>

---

[page 23]

### Nevez

Nihil

### Nizon

Monsieur Feydeau et domestiq. trente livres	30
Monsieur de la Potterie et domestiq. quinze livres	15

### Neuliac [Neulliac]

Monsieur de K/giquel et domestiq. six livres	6
--	---

### Paule

Monsieur de K/enquevel et domestiq. soixante livres	60
Messieurs ses enfants vingt livres	20
Monsieur Hisgars Tronçon et domestiques seize livres	16

### Penmarch, Peumerit Quintin

Nihil

### Penhars

Madame de K/morvan veuve et enfants et domestiq. douze livres dont elle payera un tiers pour elle et deux tiers pour ses enfants cy	12
--	----

### Perquet [Perguet]

Nihil

### Pestivien

Madame la comtesse de Boiseon et domestiq. quarante livres	40
Monsieur de Rosnevent flere l'ainé et domestiq. vingt deux livres	22
Monsieur son frere quinze livres	15
Sommaire deux cens trente six livres	236 <sup>#</sup>

---

[page 24]

### Pleven Poher [Plévin]

Monsieur le comte de Rocfeuille chef d'escadre	nihil
--	-------

## Pleven Fouesnant [Pleuven]

Monsieur de Chrecquerot vingt une livres 21

## Pleiben

Madame de Quilien et domestiq. vingt quatre livres 24

Monsieur son fils vingt quatre livres 24

## Plobannalec

Madame du Conquet la jeune dix livres 10

Monsieur de K/du et comme heritier de feu dame de Tremarec  
morts cy memoire

## Plomeur

Monsieur le comte Derval et domestiq. quarante livres 40

Madame Desclabisac et enfants vingt quatre livres 24

Monsieur et madame Courcelle morte memoire

Sommaire cent quarante trois livres 143<sup>#</sup>

---

[page 25]

## Plougastel Daoulas

Monsieur de Leon Treveret en decharge de Leon soixante douze livres  
seulement attendu le soulagement general cy 72

Monsieur du Ster Le Gentil vingt sols 1

## Plougastel Saint Germain

Madame Robert et domestiq. cent cinquante livres 150

Monsieur de K/mal Heano vingt quatre livres 24

Madame sa brue trois livres 3

Monsieur son petit fils trois livres 3

Monsieur de Pennervan trois livres 3

## Plomelin

Monsieurs de la Primaudiere pere et fils et domestiq. trente six livres 36

## Plomodiern

Nihil

Sommaire deux cens quatre vingt douze livres 292<sup>#</sup>

---

[page 26]

## Ploneour

Madame du Marhala et domestiq. quinze livres	15
Madame des Hayeux et domestiq. dix huit livres	18
Madame de K/anizan et mademoiselle sa fille et domestiq. vingt quatre livres	24
Monsieur de K/anizan et domestiq. trente sept livres	37

## Plouaré

Monsieur du Fretay deux livres	2
--------------------------------	---

## Plogof [Plogoff]

Nihil

## Plouguernevez [Plouguernével]

Idem <sup>7</sup>

## Plouyé

Idem

## Ploneis

Monsieur du Disquay et domestiq. soixante douze livres	72
Monsieur K/forn vingt livres	20
Sommaire cent quatre vingt huit livres	188 <sup>#</sup>

[page 27]

## Plonevez du Faou

Madame de Rosily et domestiq. quarante livres	40
Monsieur de Coatcoulouarn et domestiq. quinze livres	15
Monsieur de Rosenfuntun vingt sols	1
Monsieur de K/morvan Vieuchatel vingt sols	1

## Plonevez Porzay

Madame la marquise de Nevet capitee 220 <sup>#</sup> au rôle de l'évêché de Saint Malo en decharge de Quimper cy	memoire
Madame de Moelien et messieurs ses cadets et domestiq. quarante livres	40
Monsieur son fils sous lieutenant au Gardes françoises soixante six livres douze sols sur quoi il luy sera tenu compte de de 6 <sup>#</sup> 12 <sup>s</sup> qu'il	

7. En marge : *La decision a esté approuvée par les Etats de 1740.*

paye au service partant il ne payera sur le present rôle que soixante livres en decharge de la province cy 60

### Plonevez Quintin [Plounévez-Quintin]

Monsieur de K/manach et domestiq. vingt une livres 21  
Sommaire cent soixante dix huit livres 178#

---

[page 28]

Monsieur de Penquer Le Borgne trente livres 30  
Monsieur de la Boexiere dix livres 10

### Plonevez, Plouarch [Plourac'h]

Nihil

### Plozevet

Madame de Saint Peran et enfants deux livres 2

### Pluguffant

Madame de K/sulien et domestiques vingt livres 20  
Mademoiselle sa fille quarante livres 40

### Plusulien

Nihil

### Plusquellec

Monsieur et madame de la Riviere morts cy memoire  
Madame la marquise du Gage la jeune et domestiques cinquante livres 50  
Messieurs ses enfants quatre vingt livres 80  
Monsieur de K/vein Meroz et domestiques vingt livres 20  
Monsieur de K/enfleach et domestiques vingt livres 20  
Sommaire deux cens soixante douze livres 272#

---

[page 29]

### Pont-l'Abbé

Monsieur Dernosson mort cy memoire  
Monsieur de Crechoulou deux livres 2  
Madame du Lec et son fils six livres 6

## Pouldregat

Madame de la Crecholin et domestiq. vingt livres	20
Madame de K/gariou la mere et domestiq. vingt livres	20
Messieurs ses cadets quatre livres	4
Madame sa belle fille six livres	6
Messieurs ses enfants neuf livres	9
Madame de K/guern veuve et enfants deux livres	2

## Poullan

Monsieur de Tremenec et domestiq. dix sept livres	17
Monsieur de Treota et domestiq. quinze livres	15
Monsieur son frere vingt sols	1

## Poullaouen

Madame la presidente de Blossac et domestiques deux cens soixante livres	260
Messieurs ses enfans quarante livres seulement attendu le soulagement general en decharge de l'évêché de Saint Malo cy	40
Sommaire quatre cens deux livres	402 <sup>#</sup>

---

[page 30]

Monsieur de Lesquelen et domestiq. trente livres	30
--	----

## Plumelin [Primelin]

Madame de Lezurec la mere et domestiq. soixante dix livres	70
Monsieur de Lesurec trente livres	30
Messieurs ses cadets quatre livres	4

## Querien pres Quimperlé

Madame de Talhoet de Chef du Bois et domestiq. vingt quatre livres	24
Monsieur de K/yomarch et domestiq. vingt quatre livres	24
Madame de Penfrat et domestiques huit livres	8
Messieurs ses enfants huit livres	8

## Quernevel [Kernével]

Monsieur et mademoiselle Joublot et domestiques quarante livres	40
Mademoiselle de Gré dix livres	10

## Riec

Monsieur de Berdouaré six livres	6
Monsieur de Rouxel quatre livres	4

## Roscanvel

Nihil

## Rostrenen

Madame du Plessix Belliere et domestiq. deux cens quatre vingt dix livres	290
Monsieur de Campostal Queleneq et domestiq. vingt quatre livres	24
Sommaire cinq cens soixante douze livres	572 <sup>#</sup>

---

[page 31]

## Rosnolhan [Rosnoën]

Monsieur de Coadenez et domestiques vingt six livres	26
Monsieur de Toulenehoet et domestiques vingt trois livres	23
Madame de Rosneven vingt sols	1
Madame de la Garde et enfants sept livres	7

## Saint Caradec

Nihil

## Saint Colomban de Quimperlé

Monsieur du Plessix Bocasel et domestiques soixante livres	60
Madame sa mere et domestiq. trente livres	30
Messieurs ses cadets et domestiq. dix-huit livres	18
Monsieur de K/horlay et domestiques vingt quatre livres	24
Monsieur Duverger et domestiques douze livres	12
Monsieur Girardin et domestiques vingt quatre livres	24
Madame de Caleon et domestiq. vingt livres	20
Sommaire deux cens quarante cinq livres	245 <sup>#</sup>

---

[page 32]

Monsieur du Quilio Gouriot vingt quatre livres	24
Madame de la Gasaye gouverneur dechargée du present rôle par ordonnance du 6 aoust 1740 attendu qu'elle paye sur le rôle du Tiers Etat de ville de Quimperlé etant distributrice du papier timbré cy	memoire
Mademoiselle de K/ousic <sup>8</sup> vingt sols	1
Madame de la Bunoliere Eudo six livres	6
Mademoiselle Baudeux six livres	6

---

8. Il semble que le rédacteur ait d'abord écrit *K/ousy*, puis a surchargé le *y* avec *ic*, on peut donc aussi lire *K/ousig* ou *K/ousio*...

## Saint Michel de Quimperlé

Madame de Grace trois livres	3
Madame de Lesardo veuve et domestiques vingt quatre livres	24
Madame du Combout et domestiq. dix livres	10
Messieurs ses enfants dix livres	10

## Saint Coulit

Monsieur du Quermeur Marigo et domestiq. quarante livres	40
Mademoiselle du Quermeur dix livres	10
Sommaire deux cens quatre livres	204 <sup>#</sup>

---

[page 33]

## Saint Hernin

Madame de K/jean Lolivier dix livres	10
--------------------------------------	----

## Saint Gildas

Monsieur du Menez	nihil
-------------------	-------

## Saint Quen [Saint-Guen], Saint Honoré, Saint Mathieu, Saint Martin, Saint Nic

Nihil

## Saint Segal

Monsieur de Tregouazec et domestiq. douze livres	12
Monsieur de Poulquinan trois livres	3

## Saint Thomas de Landerneau

Madame de Quilien et domestiq. trente huit livres	38
Monsieur de K/rolven et domestiq. cinquante livres	50
Monsieur de Lossulien et domestiq. deux cent livres	200
Madame de Coaluce vingt sols	1
Messieurs ses enfants vingt sols	1
Monsieur de K/gus Trosagan et domestiques six livres	6
Sommaire trois cens vingt une livres	321 <sup>#</sup>

---

[page 34]

Monsieur de Penfuntunio Le Rouge deux livres	2
Monsieur de Clamorgan dix huit livres	18

## Sainte Trefine, Scaer

Monsieur du Coedic et domestiq. soixante douze livres	72
Monsieur des Haieux et domestiq. six livres	6
Monsieur de Penanrun Lateste l'ainé et domestique douze livres	12
Monsieur du Timoter et domestiq. six livres	6

## Scrignac

Monsieur Calan et domestiq. quarante livres	40
Monsieur de Penanguer et domestiq. trente livres	30
Monsieur du Parc deux livres	2

## Spezet, Telgruc, Tourn

Nihil

Sommaire cent quatre vingt huit livres	188 <sup>#</sup>
--	------------------

[page 35]

## Tregunc

Madame de Guidfao et domestiq. vingt quatre livres	24
Madame de K/guenel vingt quatre livres	24
Monsieur de Boisdaniel capitaine douze livres	12

## Trebrivan

Madame de Saint Maure et domestiques trente six livres	36
Mademoiselle sa fille cinquante livres	50
Mademoiselle sa belle-fille du précédent lit cent soixante livres	160

## Trefiagat

Monsieur de Lestreagat cinquante livres	50
---	----

## Treguenec

Madame de K/morgan vingt sols	1
-------------------------------	---

## Tremeauc [Tréméoc]

Monsieur Droualen enseigne de vaisseau 64 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> sur quoi il luy sera fait diminution de 34 <sup>#</sup> 2 <sup>s</sup> qu'il paye au service partant ne payera sur le present rôle en decharge de la province que trente livres	30
Sommaire trois cens quatre vingt sept livres	387 <sup>#</sup>

[page 36]

## Tremeven

Nihil

## Treogat

Monsieur du Meneven et domestiq. dix sept livres	17
Madame sa mere six livres	6

## Tregourez, Treoultré

Nihil

## Trevou [Le Trévoux]

Madame Pepin, enfants et domestiques dix livres	10
---	----

## Vieu Bour Quintin [Le Vieux-Bourg]

Nihil

Sommaire trente trois livres	33 <sup>#</sup>
------------------------------	-----------------

## Recapitulation

n° de pages	sommes	n° de pages	sommes
1	154	11	184
2	225	12	132
3	248 10	13	170
4	481	14	266
5	235	15	275
6	329	16	438
7	372 10	17	194
8	170	18	174
9	527	19	222
10	<u>155</u>	20	<u>49</u>
	2897 <sup>#</sup>		2104 <sup>#</sup>

[page 37]

## Suite de la recapitulation

n° de pages	sommes	n° de pages	sommes
21	175	29	402
22	271	30	572
23	236	31	245
24	143	32	204
25	292	33	321
26	188	34	188
27	178	35	387
28	<u>272</u>	36	<u>33</u>
	1755 <sup>#</sup>		2352 <sup>#</sup>

Totaux  
 2897  
 2104  
 1755  
2352  
 Total 9108<sup>#</sup>

Vu, calculé et arrêté par nous, commissaires des Etats de Bretagne deputed par deliberation du 9 novembre 1738 et autorisés par arrêts du conseil des 14 et 31 decembre de la même année 1738 le present rôle de repartition de la capitation de messieurs de la noblesse de l'évêché de Quimper de la presente année mil sept cent quarante contenant quarante deux pages. Lequel s'est trouvé monter à la somme de neuf mille cent huit livres.

Nous commissaires susdits ordonnons que le dit rôle sera executé selon sa forme et teneur et par provision conformement aux declarations du roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 concernant la capitation, à l'abonnement qui en a été [page 38] fait par les Etats et aux arrêts du conseil rendus en consequence, ce faisant, que messieurs de la noblesse y denommés payeront les sommes aux quelles ils s'y trouvent compris et taxés, leurs veuves, enfants et heritiers ou ayant causes, tant pour leur capitation que pour celle de leurs domestiques, en deux termes et paiements egaux, le premier depuis le premier avril jusqu'au premier may et le second depuis le premier octobre jusqu'au premier novembre de la dite année mil sept cent quarante, es mains de la dame Galpin, veuve donataire du sieur Gazon receveur des fouages extraordinaires de l'évêché de Quimper chargé du recouvrement des dites sommes pour estre par luy remises en celles du s<sup>r</sup> de la Boissiere tresorier general des Etats à Rennes, en son bureau rue de Montfort, aussi en deux termes et paiements egaux, moitié dans le premier juin, et l'autre moitié dans le premier decembre de la même année, faute du quel paiement par les contribuables ils seront tenus de payer l'interêt sur le pied du denier quinze au dit receveur qui en aura fait les avances conformement à la deliberation du 17 decembre 1736 et reglement des Etats du 6 novembre 1738 et ce à compter du jour qu'il constatera avoir fait les dites avances, à quoy faire les dits contribuables seront contraints par toutes sortes de voyes et rigueurs de justice comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté et par preference à tous autres creanciers [page 39] suivant les edits et declarations à ce sujet, ainsi qu'il est porté par les deliberations des Etats de 14, 16 et 18 novembre 1734 même leurs fermiers, metayers, vassaux et lieutenants ou ayant cause, regisseurs et procureurs solidairement en leur aquit par saisie et vente de leurs meubles et effets, même par corps, après une sommation de quinzaine prealablement faite aux frais des redevables, et ce par le ministere de tous huissiers et sergents requis de quelque lieu qu'ils soient aux quels nous enjoignons de le faire à peine de

desobeissance aux brigadiers, soubbrigadiers et cavalliers de la marechaussée de leur prester main forte sous les mêmes peines, et au receveur de faire faire toutes diligences dans les termes cy dessus marqués et sans aucun retardement à peine de demeurer personnellement responsable du total du montant du present rôle et d'y estre contraint par toutes sortes de voyes comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté, même par corps et à ses frais à la diligence du dit sieur de la Boessiere tresorier des dits Etats.

Ordonnons outre que les commissaires aux consignations et aux saisies reeles et generalement tous depositaires de justice, greffiers, huissiers, sergens et autres qui ont ou pourront avoir ci après les deniers appartenants à messieurs de la noblesse compris au present rôle, leurs veuves, enfants et heritiers ou ayant cause, seront tenus de s'en dessaisir aux mains du dit s<sup>r</sup> receveur des [page 40] fouages ou du porteur de ses pouvoirs jusqu'au prorata des taxes des redevables et des frais qui pourront avoir esté faits en consequence et ce par preference à toutes autres dettes et creances de quelque nature qu'elles soient, même quoyqu'acceptées suivant et aux termes des declarations à ce sujet à peine de repondre en leurs propres et privés noms des poursuittes que le dit receveur seroit en droit de faire vers eux faute de se conformer à cette disposition et raportant par eux les quittances dudit receveur ou du porteur de ses pouvoirs, ils en demeureront d'autant quittes et dechargés vers et contre tout, ce qui sera aussy observé à l'égard des fermiers, vassaux, metayers et bien tenants, regisseurs et procureurs sur le prix de leurs baux à ferme, exploitation ou abiennement, des termes echus ou à echoir sur la seule representation des dites quittances du payement de la capitation des contribuables et des frais en consequence.

Ceux des contribuables compris au present rôle qui se pretendront taxés au dela de leurs justes taxes ne pourront se pourvoir que par oposition devant les seuls commissaires des Etats en justifiant en cas d'osition du payement de la quotité de leurs impositions.

Poura le dit s<sup>r</sup> receveur remettre le tout ou partie du montant du present rôle au fur et à mesure qu'il touchera avant le premier [page 41] juin et premier decembre cy dessus marqués pour eviter les diminutions qui pourroient arriver sur les especes d'or et d'argent pendant le cours de la presente année, même par avance, ainsi qu'il avisera, pourvu qu'il satisface dans les dits termes et mains du dit sieur de la Boessiere tresorier des Etats, et faute à luy d'y satisfaire, elles demeureront à sa perte, bien entendu neanmoins qu'il ne pourra sous pretexte desdites avances exiger aucun interêt des contribuables qu'après les termes echus en justifiant de diligences faites pour le payement.

Seront les procez verbaux de contraintes, ventes de meubles et autres diligences concernant le recouvrement de la capitation faits sur papier ordinaire et non timbré sans seau ny controle, et les frais en seront payés aux huissiers et sergens qui les auront faits suivant le tarif de la province sans qu'il soit besoin d'autre ordonnance. Fait double dont une expedition sera remise à la dite dame Galpin veuve donnataire du feu sieur Gazon receveur des fouages extraordinaires de l'evêché de Quimper ou preposé par elle pour en faire le recouvrement et l'autre au bureau dudit s<sup>r</sup> de la Boessiere tresorier des Etats pour rapporter au soutien de son compte arrêté au bureau de la commission intermediaire à Rennes le treize aoust mil sept cens quarante.

[Signé :] Labbé de Vaurouault, de Begasson, Daillon

*Des feuillets supplémentaires pré-imprimés accompagnent le cahier. Le texte en italique dans notre transcription ci-dessous correspond au texte imprimé de ces feuillets.*

[page 1 du premier feuillet]

[Le paragraphe suivant est dans la marge en haut à gauche]

29 avril 1741

Capitation de Messieurs de la noblesse de l'évêché de Quimper.

Suplement de 60<sup>#</sup> sur monsieur de Penanrun du Clusiu sous la paroisse de Scaer à raison de 20<sup>#</sup> pour chacune des années 1738, 1739 et 1740.

*Estats de Bretagne.*

*Les commissaires des estats de Bretagne, députez par déliberation du 26 octobre 1740 et autorisez par différens arrêts du Conseil du 29 novembre de la même année.*

Suplement aux rolles de la capitation de Messieurs de la noblesse de l'évêché de Quimper des années 1738, 1739 et 1740.

## Paroisse de Scaer

Monsieur de Pennanrun du Clusiu aîné pajeur pour sa capitation et celle de ses domestiques la somme de soixante livres des années 1738, 1739 et 1740 à raison de vingt livres pour chacune des dittes années cy 60<sup>#</sup>

Vu le present rolle de suplement montant à la somme de soixante livres.

Nous commissaires susdits ordonnons que ledit rôle sera bien et deument executé selon sa forme [page 2] et teneur conformément aux declarations du roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 à l'abonnement que les Etats ont fait de la capitation, et aux arrets du Conseil rendus en consequence, ce faisant que la somme y contenue sera payée aux mains du sieur Gazon receveur des fouages extraordinaires de l'évêché de Quimper, par ledit sieur de Pennanrun du Clusiu, même par ses fermiers et lieutenants en son acquit, ainsy et aux termes portés par les ordonnances de la commission au pied des rolles de la capitation de Messieurs de la noblesse dudit evêché de Quimper des années 1738, 1739 et 1740. Fait et arreté en commission à Rennes le vingt neuf avril mil sept cents quarante un.

[signé :] Labbé du Vaurouault      Rosnyvinen  
Harembert de la Baziniere

[page 1 du deuxième feuillet]

[Le paragraphe suivant est dans la marge en haut à gauche]

23 juin 1741

Evêché de Quimper

Capitation de messieurs de la noblesse des années 1739 et 1740.

Rôle de suplément de 30<sup>#</sup> dont le receveur se chargera en recette en 1740.

*Estats de Bretagne.*

*Les commissaires des estats de Bretagne, députez par déliberation du 26 octobre 1740 et autorisez par différens arrêts du Conseil du 29 novembre de la même année.*

Rôle de suplement à la capitation de messieurs de la noblesse de l'évêché de Quimper.  
Sçavoir :

## Paroisse d'Ergué Gaberic

Monsieur Geslin de Penanrun, pere, payera par suplément à sa capitation des années 1739 et 1740 une somme de trente livres à raison de quinze livres par an, et ce outre et par sur celles de 8<sup>#</sup> 16<sup>s</sup> et de 12<sup>#</sup> auxquelles il est capité pour les mêmes années sur les rôle de messieurs de la noblesse de l'évêché de Quimper, sous la paroisse d'Ergué Gaberic, attendu que madame [page 2] son epouse a herité de monsieur de K/du et de madame du Conquet sœur du dit sieur de K/du decedez aux mois de mars et août 1738, et que ladite dame son epouse a été dechargée en ladite qualité, de la somme de 48<sup>#</sup> 15<sup>s</sup> a laquelle les sieur et dame de K/du et du Conquet sont compris sur les rôles de messieurs de la noblesse de l'évêché de Quimper des mêmes années 1739 et 1740 sous la paroisse de Plobalannec

30<sup>#</sup>

Nous commissaires susdits ordonnons que le present rôle de suplement sera bien et duement executé selon sa forme et teneur, conformément aux declarations du roi, aux deliberations des Etats concernant la capitation et arrêts du Conseil rendu en conséquence, ce faisant, que la somme de trente livres y contenue sera payée de jour a autre aux mains du sieur Gazon receveur des fouages extraordinaires et autres deniers royaux de l'evêché de Quimper, par monsieur Geslin de Penanrun, pere, comme mary de dame de Trevic son epouse, heritiere des sieurs et dame de K/du et du Conquet, a peine d'y être contraint par toutes sortes de voyes et rigueures de justice, même ses fermiers et lieutenants en son acquit, et ledit sieur Gazon remettra la dite somme de trente livres au bureau du trésorier des Etats aussi de jour a autre sous les mêmes peines, et s'en chargera en recette dans le compte qu'il rendra de la capitation de messieurs de la noblesse de l'année 1740. Fait et arrêté en commission le vingt trois juin mil sept cents quarente un.

[signé :] L'Abbé Geruyon de Begasson  
Harembert de la Baziniere

[page 1 du troisième feuillet]

[Le paragraphe suivant est dans la marge en haut à gauche]

30 may 1741

60<sup>#</sup>

*Estats de Bretagne.*

*Les commissaires des estats de Bretagne, députez par déliberation du 26 octobre 1740 et autorisez par différens arrêts du Conseil du 29 novembre de la même année.*

Rôle de suplement à la capitation de messieurs de la noblesse de l'evêché de Quimper de l'année 1740.

Sçavoir :

## Paroisse de Merleac et treves

Monsieur du Ros n'ayant été taxé par erreur qu'à une somme de vingt livres en mil sept cents quarante pour luy et domestiques dans le rôle arrêté par la commission le 13 aoust 1740 sur messieurs de la noblesse de l'évêché de Quimper pour leur capitation de la meme année 1740 au lieu qu'il en compris à quatre vingt livres dans le projet de rolle [page 2] fait par monsieur du Loch chargé par les Etats de la repartition de la capitation de la noblesse dudit eveché, pour rectifier cette erreur, ledit s<sup>r</sup> du Ros payera par suplement une somme de soixante livres outre et par sur celle de vingt livres cy dessus mentionnées cy 60<sup>#</sup>

Vu le present rôle de suplement montant à soixante livres.

Nous commissaires susdits ordonnons que ledit role sera bien et deument executé selon sa forme et teneur, conformément aux declarations du roy, à l'abonnement que les Etats ont fait de la capitation et aux arrêts rendus par le Conseil en consequence, ce faisant que la somme de soixante livres y contenue sera payée de jour a autre aux mains du sieur Gazon receveur des fouages extraordinaires de l'evêché de Quimper, par le sieur du Ros, outre et par sur celle de vingt livres à laquelle il est compris dans le rolle arrêté par la commission le 13 aoust 1740 sur messieurs de la noblesse dudit eveché pour leur capitation de la même année [page 3] et ce à peine d'y estre contraint par toutes voyes et rigueurs de justice, mesme ses fermiers lieutenants en son acquit, ainsy qu'il est porté par l'ordonnance du rolle cy dessus referé et datté. Fait et arrêté en commission à Rennes le trente may mil sept cents quarente un.

[signé :] L'abbé du Vaurouault      Bedoyen  
Harembert de la Baziniere